

Etude

Terrain : juillet/ août 2019

Identifiez les boulangeries-
pâtisseries artisanales à potentiel

Les artisans gagnants de 2019 – Boulangers-pâtisseries

L'étude référente pour élaborer une stratégie commerciale et marketing efficace auprès des artisans.



Etude présentée en avant-première aux salons :



EUROPAIN PARIS
11. 14 JANVIER 2020 PORTE DE VERSAILLES



**Les artisans
gagnants de 2019**

Identifiez les boulangeries-pâtisseries artisanales à potentiel

Les boulangeries-pâtisseries, toujours bien ancrées dans la culture et le paysage français, occupent un segment de marché important et dynamique dans la restauration hors domicile en France.

Les boulangeries-pâtisseries, traversées par diverses mutations (digitalisation de la population, augmentation des repas pris à l'extérieur, etc), doivent se réinventer pour répondre aux attentes des consommateurs français.

Cependant tous les professionnels n'avancent pas au même rythme, créant un marché segmenté et difficile à appréhender par les fournisseurs et les distributeurs.

Afin de construire une stratégie d'approche adaptée à chacun de ces segments, ces différents business models nécessitent d'être compris.

L'étude « Les artisans gagnants de 2019 – Boulangers-pâtisseries », permet de prendre une photo du marché de la boulangerie-pâtisserie afin d'identifier les différentes typologies d'acteurs, leurs fonctionnements, pratiques, attentes... mais aussi d'identifier les « gagnants », ceux qui réussissent et surperforment.

Grâce à cette étude, répondez aux questions...

Quels sont les leviers de croissance de la boulangerie-pâtisserie d'aujourd'hui ?

Quelles sont les différentes typologies d'établissements et leurs attentes ?

Quels sont leurs points de force et leurs modes de gestion ?



**Les artisans
gagnants de 2019**

*Identifiez les boulangeries-pâtisseries
artisanales à potentiel*

Une étude destinée aux directions marketing et aux directions commerciales de l'industrie agro-alimentaire pour ...

- Disposer des bonnes clés de lecture du marché de la boulangerie-pâtisserie française
- Connaître et comprendre les 6 profils d'artisans identifiés et leurs clés de succès afin d'améliorer votre ciblage clients
- Identifier le type d'offre et de service à proposer aux clients vs leurs attentes pour se positionner comme le partenaire privilégié des boulangers-pâtisseries (proposition de produits bio, aide à la communication en point de vente/ en digital, accompagnement au renouvellement de l'offre, etc)
- Identifier les distributeurs et les marques aujourd'hui référents pour les artisans parmi :
 - Aryzta coup de pâtes, DGF, Back Europe, Disgroup, Transgourmet, Délice & Création, Metro, France Frais, Promocash
 - Président Professionnel, Elle & Vire, Valrhona, Cacao Barry, Vandermoortle, PCB Creation, Bridor, Delifrance, Lescure, Soignon

Méthodologie

Etude terrain :

- 300 boulangers-pâtisseries français
- Interviews téléphoniques de 20 minutes auprès des gérants de boulangerie-pâtisserie
- Etude menée en France

Interviews qualitatives :

6 interviews de boulangers-pâtisseries français



**Les artisans
gagnants de 2019**

*Identifiez les boulangeries-pâtisseries
artisanales à potentiel*

Bon de commande

Merci de compléter et de nous faire parvenir ce bon de commande à l'adresse mail suivante :

m.mathieu@foodservicevision.fr

Les artisans gagnants de 2019 – Boulangers-pâtisseries Tarifs 2019/2020

Je souhaite souscrire à « Les artisans gagnants de 2019 – Boulangers-pâtisseries »

Version au format PDF

Prix : 6 500 € HT

Je souhaite une présentation orale de l'étude réalisée par un consultant Food Service Vision

Prix : 950 € HT (frais de déplacement inclus)

Sous réserve d'un nombre suffisant de clients, l'étude pourra également être opérée sur l'Allemagne, l'Italie, le Brésil, l'Espagne et Benelux. Si vous êtes intéressé par un ou plusieurs de ces pays, merci de l'indiquer à votre commercial ou à l'adresse mail suivante : m.mathieu@foodservicevision.fr avant le 8 novembre.

Nom :

Email :

Prénom :

Tel :

Société :

Date :

Adresse :

Signature et tampon :

PO :

Conditions de règlement : facturation 100% à la commande. Règlement à 30 jours date de facture

CONDITIONS GENERALES DE VENTE :

La validation par le donneur d'ordre de sa commande vaut acceptation des présentes Conditions générales pleinement et sans réserve.

Article 1 - OBJET

L'objet du présent contrat est de définir les modalités et les conditions selon lesquelles **FOOD SERVICE VISION** met à disposition du donneur d'ordre l'étude multi clients. Ces études multi clients sont établies sur la base d'éléments objectifs qualitatifs et/ou quantitatifs récoltés par la société. **FOOD SERVICE VISION** fait une analyse de ces éléments objectifs afin d'élaborer des lignes directrices figurant dans les études multi clients.

Article 2 - OBLIGATIONS DU DONNEUR D'ORDRE

Il appartient au donneur d'ordre de définir ses besoins et de rechercher si les spécifications des études multi clients y sont adaptées, compte tenu des objectifs qu'il poursuit. **FOOD SERVICE VISION** a mis à la disposition du donneur d'ordre toutes les informations souhaitées pour lui de sorte qu'il puisse prendre toutes décisions utiles.

La société **FOOD SERVICE VISION** confère au donneur d'ordre le droit, non transférable, de faire usage pour son compte unique et personnel des études multi clients et des informations qu'elles contiennent et ce, dans l'unique cadre de son activité.

Le donneur d'ordre s'oblige à n'employer les informations qu'à des fins licites, conformément à la législation en vigueur.

Ainsi, il ne pourra céder à un tiers aucune information fournie et sera tenu responsable de toutes conséquences directes ou indirectes qui pourraient découler de l'utilisation non conforme aux présentes conditions générales de vente des études multi clients ou des informations qu'elles contiennent.

Article 3 - OBLIGATIONS DE FOOD SERVICE VISION

3.1 - Livraison

Les informations contenues dans les études multi clients fournies par **FOOD SERVICE VISION** sont transmises directement à l'utilisateur par voie électronique.

Aucune fourniture ou service complémentaire n'est implicitement compris.

3.2 - Sur l'exactitude des informations communiquées

FOOD SERVICE VISION recueille les informations figurant dans les études multi selon différentes sources et fait les meilleurs efforts pour en contrôler la crédibilité.

Cependant, malgré tous ces efforts, **FOOD SERVICE VISION** ne peut pas garantir l'exactitude pleine et entière du contenu des études multi. Le donneur d'ordre utilise les informations de **FOOD SERVICE VISION** en connaissance de cause.

Article 4 - PRIX

Les prix présentés par **FOOD SERVICE VISION** sont indiqués en euros, hors taxes (HT) auxquels s'appliquent les taux de TVA en vigueur. Toutes les commandes, quelle que soit leur origine, sont payables en euros à trente jours date de facture. **FOOD SERVICE VISION** se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment. Les produits sont toujours facturés sur la base des tarifs en vigueur au moment de l'enregistrement de la commande.

Article 5 - RESPONSABILITE

FOOD SERVICE VISION est soumise de manière expresse à une obligation de moyens.

En cas de mise en œuvre de la responsabilité de **FOOD SERVICE VISION**, le montant de la réparation dû ne pourra excéder le prix de l'étude mise à la disposition du donneur d'ordre.

Article 6 - REFERENCES

FOOD SERVICE VISION aura le droit de faire figurer le nom du donneur d'ordre sur une liste de références, sauf dérogation expresse du donneur d'ordre.

Article 7 - TOLERANCE

Le fait par l'une des parties de ne pas se prévaloir d'un manquement de l'autre partie à l'une quelconque des obligations visées dans les présentes, ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

Article 8 - CLAUSE D'ARBITRAGE

En cas de litige, les deux parties s'engagent à tout mettre en œuvre afin de résoudre le litige à l'amiable avant d'engager une action en justice

Article 9 - ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Les présentes conditions générales sont soumises à la loi française.

En cas de litige non résolu à l'amiable, qu'il soit relatif à l'interprétation ou l'exécution des présentes, et même en cas d'urgence, compétence exclusive est attribuée au Tribunal de commerce de **LYON** qu'il y ait ou non pluralité de défenseurs ou appel en garantie.

Dans le cas où l'une des parties engage une action judiciaire, la partie qui gagne son procès sera en droit d'obtenir le remboursement de ses frais et honoraires.